

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 549^e séance tenue le 15 avril 2013,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Gilles Lavigne, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, M. Milton Campos, Mme Dianne Casoni, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Sylvie Cossette, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérald Domon, Mme José Dubois, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Louis Dumont, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme Marie Hatem, Mme France Houle, Mme Arlette Kolta, Mme Sophie Laforest, Mme Sheila Laverty, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Claude Mailhot, M. Amissi Manirabona, M. Claude Marois, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, Mme Lucie Parent, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, M. Philippe Lamontagne, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacquelin Bortuzzo, M. Francis Bouchard, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, M. Tiago Silva.

ABSENTS : la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Hugues Cormier, M. Jean Portugais, Mme Nathalie Trépanier, Mme Manon Vacheret, Mme France Varin; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgouin, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Fabie Duhamel, M. Philippe Gauthier, M. Antonio Nanci, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Maurice Tardif, Mme Sylvie Vandaele.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Aucune

Fin de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Aucun

AU-549-1

ORDRE DU JOUR
A-21/549^e/928

AU-549-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/549^e/928.

M. Louis Dumont propose que la période d'information soit scindée en deux périodes de temps équivalentes, une consacrée au rapport du recteur et l'autre consacrée aux autres membres de l'Assemblée, de façon à ce que ces derniers puissent disposer de suffisamment de temps pour communiquer des informations sur des sujets qui les concernent.

Le président des délibérations avise que s'agissant d'un point statutaire, un tel changement ne peut se faire aujourd'hui. Pour la présente séance, il suggère qu'au besoin l'Assemblée suspende les règles pour prolonger la période de temps dévolue aux points statutaires.

M. Dumont demande quelle est la procédure pour faire cette modification.

Le président des délibérations indique que cela doit faire l'objet d'une demande de modification du règlement de régie interne, laquelle doit être adressée au secrétaire général. La demande sera soumise au Comité de l'ordre du jour qui verra à l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée. En réponse à M. Dumont, il ajoute qu'il doute qu'une telle proposition puisse être mise à l'ordre du jour de la séance du mois de mai, étant donné que celle-ci s'annonce chargée et que plusieurs points sont reportés depuis plusieurs séances.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 548^e séance tenue le 18 mars 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Présentation du budget de fonctionnement 2013-2014
8. Recommandation au Conseil en vue de la nomination de deux membres à l'Assemblée universitaire (représentants du personnel cadre et professionnel)
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités :
 - 9.1. Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre et d'un président
 - 9.2. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un membre professeur
 - 9.3. Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
 - 9.4. Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination de deux membres étudiants
10. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2013-2014
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
11. Présentation du rapport du Comité de l'Assemblée universitaire sur l'offre de formation en région métropolitaine (délocalisation)

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Création et mandat d'un comité *ad hoc* de révision des pratiques et de la politique de sécurité
13. Prochaine séance *Le lundi 13 mai 2013*
14. Clôture de la séance

AU-549-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 548^e SÉANCE
TENUE LE 18 MARS 2013

AU-549-2

M. Laurence McFalls présente une question quant à la modification des procès-verbaux. Il constate que les modifications qu'il avait demandées au procès-verbal de la séance de février dernier sont bien inscrites dans le procès-verbal de la 548^e séance, mais ne le sont pas dans le procès-verbal de la 547^e séance, qui est sur le wiki.

Le secrétaire général indique que la version sur le wiki, qui est davantage un outil interne, n'est pas mise à jour. Cependant, la version amendée, qui a été adoptée par l'Assemblée, est déposée sur le site du Secrétariat général et est versée aux archives.

M. Claude Marois informe qu'il n'est jamais parvenu à accéder à l'intrawiki. Le président des délibérations indique qu'une demande sera faite à un technicien qui communiquera avec M. Marois en regard de ce problème.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 548^e séance tenue le 18 mars 2013, tel que présenté.

AU-549-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-549-3

Le secrétaire général indique que des suivis concernant le Sommet sur l'enseignement supérieur et les impacts budgétaires des compressions gouvernementales seront faits au point 7 portant sur la présentation du budget de fonctionnement.

AU-549-4 CORRESPONDANCE AU-549-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-549-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-549-5

AU-549-5.1 Rapport du recteur AU-549-5.1

Le recteur relate les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée, en débutant par un rapport de la mission qu'il a effectuée en Chine, du 20 mars au 1^{er} avril, en compagnie de plusieurs membres de la direction, et lors de laquelle un nombre record d'ententes ont été signées avec la Chine. Parmi les rencontres et activités auxquelles il a participé, il cite :

- Une Rencontre avec le président de l'Université de Shanghai Jiao Tong, le professeur Zhang Jie.
- La signature d'un mémoire d'intention en droit avec le doyen JI Weidong, de la Law School of Shanghai Jiao Tong University.
- Une cérémonie de remise d'un doctorat honoris causa à l'Université de Shanghai Jiao Tong, lors de laquelle le recteur a reçu un doctorat honorifique.
- Une visite du Shanghai Ruijin Hospital, affilié à Shanghai Second Medical University – School of Medicine de Shanghai Jiao Tong University, incluant notamment des rencontres avec des professeurs avec lesquels l'UdeM a déjà des échanges.
- Une rencontre avec le président de la Capital Medical University, le professeur Lu Zhaofeng et la signature de l'entente-cadre et d'une convention de cotutelles de thèses.
- Une rencontre avec le président Chen Jining et les autorités principales de l'Université de Tsinghua, pour la signature d'un Memorandum of understanding.
- Une rencontre avec le président de Peking Medical Union College (PMUC) - Chinese Academy of Medical Sciences (CAMS), Prof. YiXin ZENG
- Une rencontre avec le président de la China University of Political science and Law (CUPL), le professeur. Huang Jin, et la signature d'ententes ainsi que la remise du titre de "CUPL Honorary Professor".
- Une rencontre avec le président de Peking University, le professeur Zhou Qifeng, et la signature d'une convention de cotutelles de thèse.

- Un déjeuner avec le ministre de la Santé, M. Chen Zhu qui a reçu, il y a quelques années, un doctorat honorifique de l'UdeM.

Au cours de ces rencontres, le recteur a abordé la question des coupes budgétaires qui affectent l'UdeM et les universités canadiennes et européennes, et il rapporte que ses vis-à-vis chinois semblent moins touchés à cet égard du fait qu'ils compensent les réductions budgétaires par des alliances avec des partenaires gouvernementaux, institutionnels ou industriels. Il rapporte également que la mention de l'entente de l'UdeM avec Genève et Bruxelles dans le cadre du G3 a suscité beaucoup d'intérêt chez ses vis-à-vis chinois.

De retour au Québec, le 3 avril, le recteur a assisté à la conférence du nouveau recteur de l'UQAM, Robert Proulx, au CORIM.

Le lendemain, il a donné une entrevue à deux étudiants de cinquième année de la CSDM, dans le cadre d'une activité scolaire, en compagnie de la responsable de projet, Mme Joanne Teasdale. L'entrevue portait sur les fonctions et le rôle d'un recteur. Le recteur a souligné que la direction de l'Université s'active à favoriser le développement du meilleur environnement universitaire possible pour les générations à venir.

Le même jour, il a accompagné l'équipe de hockey féminin des Carabins au Centre Bell pour souligner le premier championnat canadien d'une équipe de l'UdeM en plus de 40 ans de sport universitaire.

Le 8 avril avait lieu la cérémonie d'inauguration du Shaputuan, en présence de la ministre déléguée aux Affaires autochtones Elizabeth Larouche. Il informe qu'il a pris l'engagement de proposer à la ministre une liste de projets en regard de problématiques touchant les autochtones, notamment le décrochage au niveau de primaire et de secondaire, et les problèmes de santé et de criminalités.

Le 9 avril l'Université a reçu la visite du président de la Central China Normal University, M. Zongkai Yang, dans le cadre de laquelle il y a eu signature d'une entente.

Le 10 avril avait lieu l'inauguration officielle du Centre de santé et de consultation psychologique des Services aux étudiants de l'UdeM. Les locaux de la clinique ont été revampés et une mise à niveau du système d'information médicale a été réalisée pour répondre aux besoins des étudiants et des employés.

Le 11 avril, il a participé à une rencontre, dans le cadre de la CRÉPUQ avec Mme Tremblay, sous-ministre au ministère de l'Enseignement supérieur, notamment à propos des règles budgétaires et des changements à venir.

Il mentionne ensuite la visite du ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Réjean Hébert, le 12 avril. Le programme de sa visite comportait une rencontre avec la direction et les doyens du domaine de la santé, une annonce concernant le Centre de lecture d'images du fond de l'œil de l'École d'optométrie et sa participation à l'inauguration des locaux de la faculté de médecine dentaire. Par la suite, le ministre a rencontré des étudiants de médecine, médecine dentaire, pharmacie, sciences infirmières, optométrie et kinésiologie.

Le même jour, une convention a été signée entre l'UdeM, l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) et l'UQAM, en vue de l'organisation du XXe Congrès de l'AISLF à Montréal en 2016.

Ce midi même, le recteur prenait part à un repas officiel en l'honneur de M. Rudy Demotte, Ministre-Président de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans la soirée, il se rendra à Québec pour participer aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation, qui se tiennent les 15 et 16 avril. La vice-rectrice à la recherche, à l'innovation et à la création y participera également.

Le recteur fait ensuite part de la nomination du Frédéric Mérand, professeur de science politique, à titre de directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM). Il entrera en fonction le 1er mai 2013.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

- **Jean-Willy Kunz**, chargé de cours à la Faculté de musique, a remporté le poste d'organiste en résidence du grand orgue Pierre Béique de la Maison symphonique.
- **L'équipe d'étudiants en traduction** a remporté les 8^e Jeux de la traduction à l'Université de Moncton, auxquels participaient une dizaine d'universités canadiennes. Ces Jeux ont été créés en 2006 par des étudiants de l'Université de Montréal.
- **Janusz Kaczorowski**, professeur à la Faculté de médecine et au Centre de recherche du CHUM, **et les membres de l'équipe du Programme de sensibilisation à la santé cardiovasculaire** ont remporté l'un des prestigieux prix IRSC-JAMC décernés par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Journal de l'Association médicale canadienne (JAMC) pour les plus grandes réalisations dans le secteur de la recherche en santé au Canada.
- **Robert Lamontagne**, directeur exécutif de l'Observatoire du mont Mégantic, chargé de cours au Département de physique de l'Université de Montréal et membre du Centre de recherche en astrophysique du Québec (CRAQ), est l'un des récipiendaires du grade de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade pour l'année 2013.
- **L'équipe de hockey féminin des Carabins** a été nommée Personnalité de la semaine La Presse/Radio-Canada.
- **Julie Carlesso**, étudiante au baccalauréat à la Faculté de droit, a remporté le prix Gilbert-Apolis, qui récompense le meilleur participant du volet francophone du Concours international Jean-Pictet en droit international humanitaire.
- **Martin Lauzier**, diplômé au doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle, s'est vu remettre le prix de la meilleure thèse doctorale par la prestigieuse *International Society for Performance Improvement* (ISPI). Il est le premier Canadien à recevoir ce prix.
- Lors du 18^e Gala Méritas des Carabins, la capitaine de notre équipe de hockey féminin, **Kim Deschênes**, a mérité le titre d'athlète féminine de l'année. Le footballeur **Jean-Samuel Blanc** a reçu cet honneur du côté masculin.

- Le court métrage *Les jours qui suivront*, réalisé par **Pier-Philippe Chevigny** et produit par **Simon Giroux**, deux étudiants du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, a été sélectionné dans la section *Short Film Corner* du prochain Festival de Cannes en mai prochain.
- **Sylvie Le May**, Professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières de et chercheuse au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine, sera récipiendaire d'un prix Florence dans la catégorie « Recherche en sciences infirmières » lors de la remise des prix de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le 1^{er} mai prochain.

AU-549-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-549-5.2

M. Joseph Hubert fait part d'informations sur le budget fédéral relatives à la recherche. Les budgets totaux des trois organismes subventionnaires fédéraux demeurent inchangés au montant de 2.7 milliards de dollars pour les trois fonds. De nouveaux financements ont été annoncés : 225 M\$ pour un concours de la FCI sur les infrastructures, et un investissement supplémentaire de 165 M\$ pour Génome Canada pour la poursuite de son plan triennal. Le gouvernement fédéral s'est engagé à examiner le programme des coûts indirects de recherche sans toutefois garantir qu'il va les ajuster. Enfin, 5 000 stages supplémentaires ont été créés pour les diplômés du niveau secondaire. D'autre part, 23 M\$ supplémentaires sur deux ans sont alloués dans le cadre du développement d'une stratégie internationale en matière d'éducation pour attirer davantage d'étudiants étrangers au sein des universités canadiennes et offrir aux étudiants canadiens plus d'occasions d'étudier à l'étranger. Il mentionne enfin un programme de 10 M\$ sur deux ans pour des bourses d'études et de perfectionnement au niveau secondaire, pour les étudiants inuits et des Premières nations.

M. Louis Dumont donne des informations concernant les résultats du défi *BioGENEius*, un concours scientifique dans le domaine des biotechnologies qui s'adresse aux jeunes du secondaire et du niveau collégial. La gagnante du concours régional, une élève de secondaire V d'une école de Laval, a terminé au troisième rang de la compétition nationale. Il remercie les membres de la direction, notamment M. Lalande et Mme Béliveau, qui se sont déplacés pour venir encourager l'équipe de jeunes filles en compétition. Il désire également qu'on transmette ses remerciements à Mme Louise Roy qui s'est déplacée pour remettre un des prix de la compétition. À l'intention des collègues, il signale que cet événement est un très bon lieu pour faire du recrutement de jeunes scientifiques dans le domaine de biotechnologies. La gagnante du concours régional a été recrutée par une équipe de McGill dans le domaine des neurosciences.

M. Roch Chouinard informe de la tenue, le 8 mai prochain dans l'après-midi, du 5^e colloque de la FESP, sous le thème « Financement intégré au cycle supérieur, un engagement partagé » La première partie sera consacrée à une conférence donnée par M. Garry Slater, de l'Université d'Ottawa. En deuxième partie se tiendra une table ronde sur certaines pratiques exemplaires à l'Université de Montréal. Une invitation sera diffusée plus tard dans la semaine.

Mme Thérèse Cabana mentionne que la communauté universitaire a reçu récemment une lettre du Comité permanent sur le statut de la femme l'avisant de la tenue d'un sondage intitulé Égalimètre. Vu le volume, l'envoi du sondage se fait par étapes et devrait être terminé d'ici la fin de la semaine. Ce sondage représente la dernière étape d'un projet amorcé en 2009 à la demande de ce qui était le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce projet vise à mettre à la disposition des institutions d'enseignement supérieur un outil les aidant à consolider les avancées en matière d'égalité afin que le Québec demeure un chef de file et un acteur de premier plan en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sera au Secrétariat à la condition féminine, qui relève maintenant du ministère de l'Emploi, de décider des étapes ultérieures d'Égalimètre, en particulier de son application dans les autres institutions d'enseignement supérieur.

Faisant écho au propos du recteur au sujet de la visite du ministre de la Santé, Réjean Hébert, au Centre de lecture avec d'images du fond d'œil, M. Christian Casanova désire préciser que le projet principal de ce Centre est de permettre le dépistage de la rétinopathie diabétique chez les membres des

communautés des Premières nations. Ce projet est réalisé en collaboration avec le département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Par ailleurs, il est heureux de mentionner que la semaine dernière l'École d'optométrie a lancé officiellement sa campagne de financement, dans le cadre de la Grande campagne, avec un don de 100 000 \$.

M. Giovanni De Paoli informe que l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement a été sélectionnée par le Conseil des arts du Canada dans le cadre d'un concours pour représenter le Canada avec une exposition sur le Nunavut, à la Biennale de Venise en architecture en 2014. Il s'agit de la plus prestigieuse exposition d'architecture au monde, l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement a été choisie, avec quatre autres écoles d'architecture, pour collaborer à ce projet.

Ayant constaté qu'aucun autre membre de l'Assemblée n'a d'information à présenter, le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à la période de questions.

AU-549-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-549-6

Mme France Houle indique que l'Université a reçu les résultats du concours CRSH, qui sont désastreux. Le Bureau de la recherche l'a informée que seulement 28.5 % des chercheurs de l'UdeM avaient été subventionnés, soit un peu plus d'un quart des demandes, ce qui cause certains problèmes. Le premier étant que plusieurs chercheurs sont recommandés pour une subvention, mais ne sont pas financés pour la deuxième, troisième ou encore la quatrième année. Elle soulève les problèmes d'équité procédurale dans le traitement des dossiers du CRSH que cette situation pourrait poser. Le deuxième problème, qui est à plus long terme, est que les équipes de recherche se démantèlent petit à petit, faisant que des chercheurs établis et des chercheurs en émergence ne pourront pas continuer dans ces conditions. En l'absence de la vice-rectrice à la recherche, elle demande au recteur s'il serait possible de documenter les effets de ces décisions prises depuis environ cinq ans, de façon à ce qu'on puisse constituer un dossier pour démontrer au CRSH notamment, mais également au Gouvernement Harper, les effets dévastateurs des décisions prises en matière de financement de la recherche en sciences humaines.

En réponse à une question de clarification du recteur, Mme Houle précise que la suggestion serait de constituer un bilan sur cinq ans, sur les effets sur les professeurs qui abandonnent la recherche subventionnée et sur les doctorants qui quittent les équipes de recherche en raison du manque de ressources.

Le recteur est d'avis qu'il est nécessaire que ce bilan couvre également les cinq années précédentes, soit la période où les résultats étaient bons. Pour avoir un impact sur les décideurs, ce type de dossier doit être bien étayé sur des données probantes. Il estime que la suggestion est excellente et il va en faire part à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay.

M. Boismenu estime que la situation est très préoccupante et trouve la suggestion du recteur très pertinente. Il évoque la chute, au cours des dernières années, des taux de succès des chercheurs de l'UdeM aux concours des IRSC qui, combinée à la baisse survenue cette année au CRSH, qui contribuent au positionnement de l'UdeM tout juste au-dessus de la moyenne nationale. Il observe que tous les programmes des centres de recherche ou des regroupements stratégiques sont basés sur la capacité des chercheurs membres à obtenir des subventions et qu'en conséquence la diminution des subventions va nuire aux regroupements stratégiques. Enfin, il pense que des représentations doivent être faites pour faire savoir qu'il s'agit de coupures brutales qui ont des conséquences majeures.

Mme Ekaterina Piskunova rappelle que depuis septembre dernier, à maintes reprises elle a posé des questions au sujet du dysfonctionnement de Synchrono, pour se faire répondre que le problème était en voie de se régler. Malgré les efforts faits par le Bureau du personnel enseignant, les problèmes persistent à l'égard des chargés de cours, elle mentionne notamment l'absence de listes de chargés de cours en emploi, l'absence de contrats d'enseignement, des erreurs dans les listes de pointage et des cours soustraits à l'affichage. Plus important encore, l'Université doit rétroactivement aux chargés de cours un ajustement sur les contrats de rattrapage qui ont été payés au taux d'hiver, alors qu'ils auraient dû être payés au taux de l'automne. Elle évoque l'acquisition par l'Université d'un progiciel au montant de 85 M\$ pour améliorer ces processus de gestion et demande comment il se fait que les problèmes, surtout avec le personnel contractuel, ne soient toujours pas réglés. Elle demande au vice-recteur aux finances et aux

infrastructures s'il est possible de régler le problème et de savoir quand les documents conventionnés leur seront remis. Elle désire également savoir quand les chargés de cours recevront les sommes dues rétroactivement.

Monsieur Filteau dit ne pouvoir répondre à cette question dans l'immédiat, il s'informerait auprès des équipes concernées. En ce qui concerne les rétroactivités, certains groupes d'employés ont déjà été payés et les démarches sont en cours pour régulariser la situation avec les autres groupes, notamment les employés à contrat ou qui ont des statuts avec des horaires très variables. L'objectif de l'équipe du Centre d'expertise est d'avoir résolu la plupart des problèmes d'ici la fin du mois de mai. Il réitère que les équipes travaillent très fort pour régulariser la situation. D'autre part, ces logiciels sont complexes et les modifications qui sont faites pour adapter certaines fonctions, comme c'est le cas pour ce qui concerne les chargés de cours, créent en général des problèmes. Il assure cependant que tout est mis en oeuvre pour régulariser la situation dans les meilleurs délais pour l'ensemble des employés.

Mme Piskunova en conclut qu'aucune mesure ne sera prise pour payer les sommes dues dans un avenir rapproché. Elle dit également bien comprendre qu'il puisse y avoir des problèmes avec le logiciel, étant au fait qu'il s'agit d'un système complexe, cependant il lui semble que rendu à la mi-avril, il serait temps de prendre des décisions à court terme, tel qu'émettre des chèques manuellement étant donné que cette situation perdure depuis le mois de septembre.

M. Filteau réitère que les équipes travaillent très fort pour parvenir à régulariser la situation et que l'objectif est la fin du mois de mai. Il fera des vérifications auprès de la DRH pour voir si d'autres actions sont prévues à ce sujet.

En écho à la question qui a été soulevée par Mme Houle, mais cette fois-ci dans le domaine de la santé, Mme Lucie Parent rapporte que des coupures de 20 % au budget des groupes de recherche et des réseaux du FRQS ont été annoncées pour l'année en cours, par le directeur du scientifique du FRQS, le 4 avril dernier. Ce dernier a de plus annoncé que l'avenir des programmes des groupes de recherche était assez incertain. Elle informe que la direction scientifique de six des neuf groupes de recherche FRQS se trouve à l'Université de Montréal qui, de ce fait, reçoit 3 M\$ annuellement pour développer la recherche biomédicale sur le campus. Plus de 350 chercheurs de l'Université et plus de 600 étudiants de tous les cycles bénéficient directement ou indirectement des programmes de groupes de recherche du FRQS. Elle demande quelles sont les mesures et les représentations que l'Université de Montréal entend prendre pour bien saisir la direction scientifique du FRQS de l'importance des groupes scientifiques FRQS dans l'animation scientifique sur le campus de l'Université de Montréal.

Le recteur évoque les échanges qu'il a eus à ce propos avec la vice-rectrice à la recherche, Mme Tanguay, ainsi qu'avec Mme Brochu, directrice du département de physiologie, et desquels il a été convenu de préparer un document pour tenter d'influencer les autorités. Il assure que la direction est bien consciente que les groupes de recherche sont à risque et que des actions doivent être prises à cet égard.

Mme Parent précise que les budgets des centres de recherche n'ont pas été affectés, mais certains programmes sont ciblés. D'autre part, le FRQS étant assez sensible au rayonnement des activités scientifiques, elle suggère que ces éléments soient mis en évidence dans les interventions avec la direction du FRQS. À son avis, le FRQS devrait recevoir très favorablement un avis positif de la part de l'Université de Montréal à ce sujet.

Le recteur évoque la campagne orchestrée par les centres de recherches au cours des derniers mois et demande à Mme Parent si elle sait si les groupes de recherche ont fait des démarches en ce sens.

Mme Parent indique qu'un travail est en cours pour développer un argumentaire, mais que le budget pour ce faire est de loin inférieur aux budgets dont disposent les centres de recherche. Dans le contexte où il y a eu une coupure de 20 %, et que les dépenses salariales sont incompressibles, elle croit qu'il faudrait effectivement avoir une action concertée avec la direction de l'Université de Montréal. Elle sollicite à cet effet la possibilité d'une collaboration avec le Bureau des communications de l'Université.

Le président des délibérations signale qu'il est temps de mettre fin à cet échange et cède la parole à M. Louis Dumont.

M. Dumont demande au secrétaire général s'il peut donner l'assurance que la prochaine séance aura un ordre du jour consistant et que des approches seront faites auprès des présidents de différents comités pour qu'ils fassent un rapport complet ou un rapport intérimaire. Il adresse ensuite une demande concernant l'ancien Groupe d'évaluation de l'enseignement (GEE). Il demande à ce qu'un représentant du nouveau comité formé sous l'égide de la Commission des études puisse venir entretenir l'Assemblée de l'évolution de la politique d'évaluation, notamment des évaluations qui se font par format électronique. Il dit avoir des commentaires et des questions à ce sujet.

Le secrétaire général assure qu'une relance sera faite auprès des comités, comme cela se fait chaque année. Cependant il ne peut présumer que tous auront terminé leurs travaux, chaque comité étant maître de son processus. Ils pourront toutefois faire rapport de l'état d'avancement de leurs travaux. En ce qui a trait à l'ordre du jour de la prochaine séance, comme l'a mentionné le président des délibérations, le secrétaire général croit que la séance intensive risque d'être assez chargée.

M. Samir Saul pose une question sur les demandes de remboursement des dépenses professionnelles des professeurs qui doivent désormais se faire sur Synchro. Il y a quelques jours, les professeurs ont reçu le formulaire à remplir pour ce vendredi 19 avril. Il se fait le porte-parole de ses collègues professeurs qui ont bien du mal à maîtriser Synchro et demande s'il est possible d'obtenir un prolongement de deux semaines pour permettre aux professeurs de maîtriser ce nouvel outil.

Mme Boisvert indique qu'elle n'est pas en mesure de répondre à cette requête séance tenante, considérant la fin de l'année financière qui approche. Elle va en discuter avec la Direction des finances et en informera les professeurs.

En réponse à M. Saul qui fait part des difficultés éprouvées par les professeurs avec Synchro, Mme Boisvert confesse qu'elle en éprouve également, et elle profite de l'occasion pour inviter l'Assemblée à prendre conscience des efforts faits par les employés de soutien pour apprivoiser Synchro.

M. Mohamed Ben Amar rappelle que le Comité de nomination à l'Assemblée universitaire a été mandaté en janvier 2011 pour produire un rapport sur la représentativité au sein des instances dans un délai d'un an. Notant le retard, il demande à Mme Boisvert si ce rapport pourra être déposé à la séance du mois de mai.

Mme Boisvert rappelle que cette question a été posée à la séance précédente. Elle a donc convoqué une rencontre du CNAU à ce sujet au mois d'avril. Elle a espoir que le Comité devrait être en mesure de soumettre un rapport à l'Assemblée au mois de mai.

M. Claude Marois demande à M. Filteau si la direction a pris une décision quant au sort des occupants du pavillon Strathcona.

M. Filteau fait part d'une rencontre tenue le vendredi précédent avec les quatre comités paritaires et la direction de la Faculté et des services concernés, pour faire le point sur l'ensemble des démarches et des actions qui ont été posées depuis 2010, et surtout depuis janvier 2013, incluant les actions en lien avec la Commission scolaire et celles découlant du rapport de la Direction de la santé publique. Il indique que beaucoup d'actions ont été réalisées dans la dernière semaine et que d'autres seront entreprises au cours des prochaines semaines, notamment des travaux pour améliorer la qualité des espaces de travail des occupants du pavillon, et l'administration périodique de tests pour assurer une validation constante de l'état du pavillon. Il rappelle qu'au terme de l'exercice d'analyse auquel les directions de la Faculté et du Département ont été associées, il a été conclu que la meilleure solution était que le département demeure dans ce pavillon. Le scénario d'un déménagement a été écarté en raison des impacts importants sur le fonctionnement du département. L'ensemble de ces éléments et la position de la direction ont donc été exposés aux comités paritaires par M. Filteau, qui est en attente de leur position à la suite de cette discussion. Il ajoute qu'une rencontre aura lieu dans la première semaine du mois de mai pour faire le point sur le dossier avec la Commission scolaire. Il réitère que la priorité est la santé des gens. Les principales sources d'infiltration ont été réglées et la Commission scolaire va s'affairer, dans les prochaines semaines, à régler les deux sources d'infiltration restantes.

En question complémentaire, M. Marois demande si des rencontres sont prévues avec les occupants du bâtiment.

M. Filteau confirme que les employés seront invités à la rencontre prévue au début du mois de mai avec la direction de la Faculté, les comités paritaires et la Commission scolaire. Comme il a été convenu, il attend auparavant la réponse des comités paritaires. On y présentera les travaux importants qui ont été faits et ceux prévus pour l'été. Une rencontre est également prévue au mois d'août pour faire le point sur les travaux qui auront été réalisés durant l'été.

Le président des délibérations avise qu'il ne reste que dix minutes à la période de questions et appelle les six personnes qui demandent la parole à être brèves.

Revenant sur l'analyse de l'impact des coupures du fonds FQRS évoquée par Mme Houle, Mme Cabana demande que cette étude porte non seulement sur ce fonds, mais également sur les grands fonds de recherche. Elle observe que la perte de subventions de recherche survient de plus en plus tôt dans la carrière des professeurs et elle souhaite que l'on fasse l'analyse de l'effet de ce phénomène sur la progression dans la carrière. Elle craint une situation où de plus en plus de professeurs se trouveront à demander l'agrégation, peut-être même une année terminale, en n'ayant plus de fonds de recherche, ce qu'elle trouve très inquiétant.

Mme Arlette Kolta désire ajouter sa voix à celle de Mme Parent, elle précise que la coupure annoncée par le FRQS en avril dernier touche également les réseaux thématiques. Plusieurs membres de la communauté universitaire font partie de ce réseau et seront directement touchés par ces coupures. Dans l'éventualité où l'UdeM développe une position à ce sujet, elle suggère que les directeurs des réseaux thématiques du FRQS soient inclus dans le processus.

M. François Schiettekatte désire réitérer la question soulevée par Mme Cabana, notamment d'inclure le fonds CRSNG dans l'étude des impacts, ainsi que le fonds FRQNT qui doit également subir des coupures. Les nouvelles à ce sujet sont attendues, mais il anticipe que cela sera désastreux. Il s'agit de bourses d'étudiants et d'appuis aux infrastructures. Il souhaite également réitérer la demande de M. Dumont en ce qui concerne GEE dont on a bel et bien dit qu'il n'était plus un comité de l'Assemblée universitaire, et dont on avait également dit qu'il devait faire rapport périodiquement à l'Assemblée.

En réponse au problème soulevé quant aux remboursements des professeurs au moyen de Synchro, Mme Sophie Laforest suggère aux professeurs de demander l'aide de leur adjoint administratif pour faire ces demandes. Ayant éprouvé elle-même des difficultés, elle a demandé à l'adjoint administratif de son département qui a accepté de le faire, malgré que cela ne soit pas dans sa description de tâches.

En lien avec le commentaire précédent sur Synchro, M. Campos demande à Mme Boisvert s'il ne serait pas possible de permettre aux professeurs, cette année encore, de faire leurs demandes de remboursements avec le formulaire papier, cela réglerait la difficulté des deux semaines avant la fin de l'année financière.

Mme Boisvert réitère qu'elle va discuter avec la Direction des finances pour évaluer s'il est possible de donner un coup de main aux professeurs. Cela dit, elle fait remarquer que c'est la deuxième année que l'administration est appelée à donner un coup de main ; or elle prévient que les professeurs devront apprendre à faire cette opération dans Synchro.

Mme Lavergne fait un commentaire concernant les nombreuses discussions relatives à Synchro. Elle ne doute aucunement de la bonne volonté et des efforts faits par l'administration pour régler les problèmes, mais il lui semble que l'Assemblée gagnerait à être informée des sommes dépensées jusqu'à maintenant pour l'achat, l'implantation, les corrections, le perfectionnement de tout ce système qui semble toujours ne pas donner de bons résultats, et ainsi pouvoir saisir l'ensemble du problème.

M. Filteau tient d'abord à préciser qu'il est faux de dire que le système ne fonctionne pas. Le volet finance, par exemple, fonctionne depuis déjà presque trois ans. Le volet ressources humaines fonctionne dans son ensemble, sauf pour certains aspects particuliers qui malheureusement touchent certaines catégories de personnels. L'administration en est bien consciente et travaille à régler ces problèmes. Quant au volet académique, un module a été installé en janvier et autre a été mis en fonction le 2 avril et permet de traiter les inscriptions aux cours. Il invite donc à une certaine circonspection dans les commentaires relatifs à Synchro. Sur la question des coûts globaux, de l'information pourra être fournie, toutefois des informations seront présentées au prochain point de l'ordre du jour sur le budget de fonctionnement. Il

mentionne qu'un montant de 7 M\$ par année est affecté à l'amortissement des dépenses associées à ce système. L'Université n'a pas de subvention du gouvernement pour aider au financement de Synchro, cependant il était nécessaire d'installer un tel système.

M. Lalande désire apporter quelques précisions concernant le Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement. Il rappelle que le GEE n'existe plus, qu'il a été remplacé par le Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement qui relève de la Commission des études. Lors de sa création, il avait été dit que le Comité pourrait faire rapport à la Commission des études au moins une fois par année. Il demande à ce que le Comité fasse d'abord son dépôt à la Commission des études et après vienne éventuellement le présenter à l'Assemblée universitaire, si c'est le désir de l'Assemblée.

Le président des délibérations constate que le temps dévolu à la période de questions est écoulé. Une personne ayant demandé la parole, il est proposé de prolonger la période de questions d'une durée de 15 minutes ; la proposition est appuyée. Aucune objection n'étant présentée, l'Assemblée poursuit sa période de questions pour la durée indiquée.

Mme Piskunova revient sur le commentaire de M. Filteau à propos de Synchro pour dire qu'elle comprend que plusieurs éléments du progiciel sont fonctionnels, mais elle considère qu'il fonctionne mal en ce qui concerne les chargés de cours, et elle demande à ce que ces problèmes ne soient pas minimisés. Elle réitère qu'il n'a pas encore été possible d'obtenir des documents conventionnés.

Le président des délibérations intervient pour mentionner qu'elle a déjà exprimé ce point de vue et lui demande si elle a une nouvelle question.

Mme Piskunova en appelle à la vigilance de l'Assemblée universitaire pour ne pas minimiser l'impact. Avec la période d'été qui approche, elle anticipe des problèmes avec l'émission des relevés d'emploi. Enfin, elle dit comprendre que des efforts sont déployés, mais au prix que coûte ce système, elle estime que des efforts supplémentaires doivent être faits.

En l'absence d'autres questions, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-549-7

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013-2014

AU-549-7

A-21/549^e/932, A-21/549^e/933, A-21/549^e/933.1, A-21/549^e/934
A-21/549^e/935

Le président des délibérations invite Mme Danielle Morin, présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), à présenter le budget de fonctionnement 2013-2014.

Dans un premier temps, Mme Morin présente les membres du Comité, puis le mandat du comité du budget, de même que les grandes orientations budgétaires qui ont été présentées à l'Assemblée universitaire en décembre 2012 et adoptées par le Conseil en janvier dernier. Elle rappelle les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec en décembre dernier, qui ont entraîné la modification de l'orientation no 1. Mme Morin présente ensuite aux membres le contenu du document du Comité du budget de l'Assemblée, consigné au document (A-21/549^e/933.1).

M. François Schiettekatte demande un éclaircissement sur la question du financement des EETC à 50 % plutôt qu'à 80 %, dont il a été fait mention dans la présentation.

M. Filteau explique qu'au cours des dernières années l'Université a adopté une approche qui consiste à fournir un apport financier aux facultés de 70 \$ du crédit pour les aider à absorber les nouvelles clientèles dans l'année courante. L'année subséquente, un versement additionnel de la subvention pour l'enseignement est versé à l'unité, lequel correspond à l'écart entre le 70 \$ le crédit et 80 % de la subvention d'enseignement reçue par l'institution. Cette année, étant donné la nature des compressions, il a été décidé de verser l'écart entre 50 % de la subvention d'enseignement et le 70 \$ de crédit pour l'année 2013-2014 sur les clientèles de 2012-2013, ce qui crée un manque à gagner de 1.9 M\$ pour les facultés. Cette situation pose la question du coût marginal requis pour que l'unité soit en mesure de recevoir les clientèles. Des discussions auront lieu avec les facultés à ce sujet au cours de l'année, et une analyse

complète de la situation sera faite pour voir comment cette dynamique pourrait être modulée pour l'année suivante.

En réponse à une question complémentaire de M. Schiettekatte, M. Filteau précise que cette règle s'applique aux 300 nouveaux EETC de l'année 2012-2013 du campus de Montréal. Cela ne touche pas les nouvelles clientèles étudiantes du campus Laval qui font l'objet d'un montage de démarrage particulier.

En écho à la question de M. Schiettekatte, M. McFalls demande où vont les 30 points de pourcentage qui ne sont plus versés aux facultés. Référant ensuite aux orientations budgétaires selon lesquelles il n'y aura pas de nouveaux postes de professeurs de créer, ni de remplacement à la suite des départs, il demande quels effets auront les 557 EETC additionnels prévus sur le ratio professeur-étudiants, et s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter des postes en fonction des augmentations des effectifs étudiants.

M. Filteau précise d'abord qu'il s'agit plutôt de 357 EETC pour le campus Laval et de 200 EETC pour le campus Montréal. Les 357 EETC du campus Laval font partie d'un plan d'affaires et d'une entente avec les facultés quant au niveau de ressources requis pour la dispensation des services aux étudiants. Ces ressources sont prévues au montage budgétaire du projet de Laval. Le financement des 200 EETC du campus Montréal est dispersé, à la marge, dans les facultés qui reçoivent les étudiants. En ce qui concerne la première question sur le 30 %, M. Filteau indique qu'il sert à établir l'équilibre budgétaire de l'institution. Il ajoute qu'il y a également des coûts de système qui ne sont pas complètement absorbés par les hausses accordées par le gouvernement.

Référant aux commentaires du Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine, lors de la 549^e séance, relativement à l'absence de chiffres précis sur les nouveaux campus tels que Laval, M. McFalls se demande si le fait de fondre le budget de fonctionnement du campus Laval dans le budget global ne cache pas les coûts que l'on devrait être en mesure d'estimer pour savoir si cela vaut la peine ou non. Enfin, relativement à l'augmentation du remboursement du PGI, il estime qu'il serait intéressant que l'Assemblée reçoive un rapport global sur les coûts et les bénéfices de Synchro.

M. Filteau précise que le campus Laval n'est pas un campus délocalisé, il s'agit d'un campus à part entière situé dans l'environnement immédiat de l'UdeM. Il a toujours été spécifié qu'il fait l'objet d'un plan d'affaires. Après la troisième année de fonctionnement, on estime qu'il est plus pertinent de l'intégrer dans le budget global car toutes les cohortes sont présentes. Par ailleurs, comme les cohortes du campus Laval ont un indicatif spécifique, les unités facultaires peuvent faire la distinction entre celles qui proviennent de Laval et celles qui proviennent de Montréal. Cependant, ce sont tous des programmes intégrés à l'institution.

Abondant dans le même sens que M. Filteau, M. Raymond Lalande réitère que le campus Laval est un campus sur le territoire du grand Montréal et qu'il faut éviter d'utiliser le terme délocalisé pour ce campus, tel que discuté lors de la dernière séance. Il ajoute que l'expérience montre jusqu'à présent que le campus Laval est nettement au-delà des attentes et qu'il n'y a pas de déplacement de clientèles dans la grande majorité des programmes. Il s'agit donc d'un ajout pour l'UdeM, et il précise que le campus Laval est financièrement très sain.

Revenant sur la question du financement des eetc à 50 % plutôt qu'à 80 %, M. Milton Campos évoque le commentaire de M. Filteau selon lequel il ne s'agit pas d'une compression, mais plutôt d'un non-revenu. Il demande si l'on entend par là que des compressions peuvent survenir en cours de route selon la situation financière de l'Université.

M. Filteau explique que la réduction du financement des eetc à 50 % pour un montant de 1.9 M\$ représente une somme qui aurait pu être distribuée en 2013-2014 comme nouveau revenu aux unités facultaires, mais qui ne le sera pas, c'est pour cette raison qu'il parle de « non revenu ». Il en résulte une pression sur les unités qui ont une marge réduite pour faire des activités. L'effort total de compressions, qui s'élève à 15.7 M\$, limite la capacité de l'Université en regard des orientations budgétaires qui avaient été prévues dans le budget 2012-2013. Il a été demandé aux facultés de faire des suggestions de compressions ou d'efforts qu'elles étaient prêtes à faire. Une analyse budgétaire sur la base de l'exercice réalisé par les facultés a été faite par la direction et un plan a été ensuite présenté aux facultés; au final leurs budgets prévisibles pour 2013-2014 sont réduits d'un montant de 4.5 M\$. La direction a fait le choix de ne pas toucher

à la rémunération des individus, cependant un resserrement sur l'embauche est nécessaire pour réussir à faire ces compressions.

M. Gérard Boismenu, doyen de la FAS, apporte un complément de réponse sur la question du financement à 50 %. C'est une mesure qui est exceptionnelle, dit-il, parce qu'elle fait face à une situation qui était imprévue. Il explique que l'impact d'un financement à 50 %, en regard notamment de certains programmes de premier cycle de la FAS, est viable pour sa faculté. Il évoque des discussions informelles qu'il a eues avec le vice-recteur aux finances et aux infrastructures sur la nécessité de réfléchir à la question de savoir si le 50 % est suffisant pour les nouveaux étudiants aux 2^e et 3^e cycles, soulignant qu'il n'y a pas encore de réponse définitive à cette question.

M. Filteau convient que des discussions pourront avoir lieu avec les doyens sur cet aspect. Revenant à la question de M. Campos à propos de l'éventualité de coupures potentielles en 2013-2014. Il dit espérer qu'il n'y en aura pas, mais mentionne que l'indexation de 3 % annoncée par le gouvernement semble avoir été revue récemment et devrait plutôt être de l'ordre de 2.6 %. Bien que ce ne soit pas énorme, cela fait entre 300 000 \$ à 400 000 \$ de moins dans les budgets de l'Université. Toutes nouvelles coupures seraient vraiment difficiles à absorber par les unités facultaires et de services qui ont fait des efforts et les poursuivent.

Revenant sur la question du financement à 50 %, le recteur rappelle qu'il y a déjà eu dans le passé un financement par le ministère à bien moins de 100 %. Il ajoute que la formule de financement est à l'ordre du jour des discussions avec le gouvernement et que cet aspect sera examiné, l'Assemblée aura donc l'occasion d'en reparler.

Référant à la page 5 du document sur les principales hypothèses du budget, M. Campos demande des éclaircissements concernant les prévisions relatives aux indexations de salaires des employés.

M. Filteau explique que cela réfère à l'étalon de financement du gouvernement qui tient compte d'une augmentation associée à la politique salariale gouvernementale (PSG). Dans le cas de certaines conventions collectives de l'Université qui prévoient des augmentations plus élevées que celles fixées par la PSG, l'ajustement sera établi en fonction du coût réel des augmentations prévues dans les conventions collectives, et non en fonction de l'étalon de financement du gouvernement. Il en résulte un coût que l'institution doit absorber globalement, cependant les unités ne subissent pas de pertes reliées à une différenciation entre ce que le gouvernement donne et ce que l'Université octroie selon la convention.

M. Robin Mercier-Villeneuve indique que la FAÉCUM apprécierait beaucoup que l'UdeM fasse des efforts afin de ne pas amputer davantage les budgets déjà très limités des bibliothèques. La FAÉCUM déplore que le Service des bibliothèques doive, pour une deuxième année consécutive, réduire ses acquisitions, et elle espère que la direction réfléchira à des solutions pour éviter les dommages qui pourraient être encourus. Il désire ensuite avoir des détails concernant le transfert du solde de la mobilité internationale au montant de 3.6 M\$.

M. Filteau explique que la question du transfert du solde est associée à un programme qui avait été mis en place il y a quelques années par le gouvernement du Québec pour favoriser la mobilité sortante des étudiants québécois qui, semble-t-il, sont peu enclins à étudier à l'extérieur du Québec. Cependant, les règles de ce programme étaient imprécises et nécessitaient la mise en place de programmes au sein des institutions avec certaines contraintes, notamment une limite du montant des bourses de mobilité à 1 000 \$ par mois. L'Université n'a donc pas réussi à dépenser la totalité des sommes versées par le gouvernement au fil des ans. Par ailleurs, en fonction des règles gouvernementales, ces fonds doivent être versés au fonds avec restriction. Comme les universités avaient toutes un solde qui se cumulait, le ministère les a autorisées à transférer ces soldes au fonds de fonctionnement, d'où le transfert des 3.6 M\$ accumulés au cours des dernières années dans le cadre de ce programme. Ce transfert s'inscrit dans l'effort de compression pour l'année 2013-2014 et n'est pas récurrent. D'autre part, au cours de la dernière année un plan a été élaboré par la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, en collaboration avec les facultés, pour permettre de profiter à l'avenir de la subvention de 1.2 M\$ par année dévolu à l'UdeM pour la mobilité étudiante.

En complémentaire M. Mercier-Villeneuve, demande si ce financement de 1.2 M\$ revient pour l'année 2013-2014, constatant que l'on semble avoir de la difficulté à l'utiliser. Ce que confirme

M. Filteau. Cependant en 2013-2014, le plan pour la mobilité étudiante dont il a fait mention devrait permettre à l'Université d'utiliser la subvention de 1.2 M\$.

M. Louis Dumont remercie d'abord la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) pour la clarté de sa présentation et le travail d'analyse réalisé. Il fait ensuite un commentaire sur la facture des documents. Il souhaite que le CBAU revienne à une facture universitaire, avec l'ajout d'une lettre d'introduction par le président du Comité du budget expliquant les éléments budgétaires. Il annonce ensuite avoir une série de questions, en commençant par une question sur le transfert du fonds de fonctionnement avec restriction dont il est fait mention dans le document intitulé « Budget 2013-2014 ». Il désire avoir la confirmation qu'il s'agit bien du transfert du fonds de fonctionnement vers le fonds avec restriction.

Mme Morin signale que c'est le contraire, il s'agit du montant de 3.6 M\$ afférent aux bourses pour la mobilité sortante dont il a été question précédemment. Ce sont des fonds avec une finalité propre, distincte, et c'est pour cette raison qu'ils sont versés dans le fonds avec restriction.

M. Dumont désire savoir où figure ce fonds de fonctionnement avec restriction dans les états financiers. Mme Morin précise qu'il est dans le fonds avec restriction.

Évoquant la ponction de 5.2 M\$ de toutes les unités académiques et de soutien faite pour éponger le déficit, M. Dumont est d'avis que la situation financière est difficile pour l'Université, mais pas insoutenable. Référant à un commentaire du recteur, il demande si le montant équivalent à la hausse des droits de scolarité va également au remboursement du déficit accumulé.

M. Filteau souligne qu'il n'y a jamais eu d'adéquation entre le remboursement de la dette et la hausse des droits de scolarité. Le remboursement de la dette est un effort des unités facultaires et de services. Relativement au premier commentaire à propos d'un document de facture universitaire contenant des commentaires et des réflexions sur le budget, il indique qu'il est produit chaque année lorsque le budget est adopté par le Conseil.

Référant à la nouvelle version de l'orientation no 1, notamment quant au remboursement de la moitié du déficit accumulé, M. Dumont indique se souvenir que la position de la direction consiste à viser un remboursement de 75 M\$, lequel idéalement serait pris en charge par un gouvernement qui serait bienveillant envers les universités ou l'UdeM. Ce que confirme M. Filteau. M. Dumont se dit alors d'avis que cela revient à du rêve à court ou à long terme.

M. Filteau fait référence au document du gouvernement relatif au financement projeté qui contient quatre catégories soit : l'enseignement et la recherche, la philanthropie, dans le cadre de laquelle le gouvernement prévoit jumeler des fonds avec les dons obtenus par les institutions, et un élément de bonne gouvernance qui porte principalement sur le remboursement du déficit. Il y est précisé que les fonds que le gouvernement pourrait consentir pour le remboursement de déficits seront appariés à l'effort financier fourni par l'institution. Il faut toutefois attendre le rapport du groupe de travail sur le financement, prévu pour juin 2014, pour savoir si ces orientations seront maintenues, en espérant que le rêve deviendra réalité dans ce cas-ci, conclut-il.

Le recteur mentionne que cette question suscite beaucoup de divergences entre les universités et que le message qu'il reçoit de ses vis-à-vis est que l'UdeM, étant la plus endettée, devrait réduire les salaires de ses employés.

M. Dumont observe une contradiction entre l'orientation no 4 qui vise à soutenir l'internationalisation des programmes d'études et des mesures de soutien à la mobilité étudiante, et la diminution du budget de la Direction des relations internationales (DRI), dont fait état le budget 2013-2014. Il demande comment cela est compatible avec le fait que l'on veut propulser l'Université vers l'internationalisation.

M. Filteau indique que l'orientation no 4 sera réalisée notamment par l'enveloppe de 1.2 M\$ évoquée précédemment, laquelle n'est pas associée au budget de la DRI. La diminution du budget de la DRI s'explique par la suppression de certaines dépenses, notamment une subvention à un organisme international auquel l'Université ne participera plus. Il assure cependant qu'il n'y aura pas d'impact sur les activités de la DRI.

M. Richard Dumont, directeur général des bibliothèques, considère que la compression aux collections des bibliothèques aurait dû figurer dans le résumé présenté, étant donné l'ampleur de la compression qui s'élève à 1.3 M\$, soit 16 % de l'enveloppe des bibliothèques. Il considère par ailleurs qu'il s'agit d'un effort assumé par l'ensemble de la communauté puisque ce sont les étudiants, les professeurs et les chercheurs qui se trouveront à évoluer dans un environnement informationnel appauvri. Il réitère que pour une question de transparence, cette compression aurait dû paraître dans le document budgétaire.

M. Filteau indique qu'après des années plus stables le budget des bibliothèques a été augmenté en 2011-2012 et on espérait pouvoir l'augmenter encore en 2012-2013, grâce notamment à la hausse des droits de scolarité. Cependant l'année 2012-2013 a été une année difficile financièrement et les bibliothèques ont dû subir des coupures, la direction ayant fait le choix de ne pas sabrer dans le personnel. Il assure que l'intention est d'assurer un retour à une base budgétaire intéressante pour les bibliothèques. À cet égard, il est prévu d'affecter la moitié de l'augmentation des frais institutionnels obligatoires (FIO), soit 450 000 cette année, pour diminuer l'impact sur les bibliothèques. Sur trois ans, ce FIO représente près de 2 M\$ récurrents. Advenant que des marges additionnelles se dégagent dans le futur, une augmentation du budget des bibliothèques sera considérée étant donné l'effort qu'elles auront réalisé.

M. Mychel Pineault pose une question relative à l'indexation des frais institutionnels obligatoires de 3 % à compter de l'été 2013, dont il est fait mention dans le document intitulé « Principales hypothèses », et qui fait référence, lui semble-t-il, à l'annonce du gouvernement. Il indique qu'après vérification auprès du ministère, la FAÉCUM s'est fait répondre que le ministère attend de connaître les conclusions des chantiers à l'automne avant d'appliquer cette règle, pour voir si l'on prône un maintien de la règle d'encadrement actuelle ou plutôt une indexation automatique.

M. Filteau indique qu'il aimerait bien revenir à la règle actuelle parce qu'avec l'indexation à 3 % l'Université vient de perdre 250 000 \$. Étant donné l'impact de cette règle pour l'UdeM, la direction s'est informée auprès du ministère et a obtenu des informations contradictoires. Selon sa compréhension, l'indexation des droits de scolarité s'appliquera à compter de septembre, et celle pour les FIO s'appliquera à compter de l'été. Une rencontre aura lieu jeudi avec le ministère et tous les vice-recteurs administration et finances des établissements, concernant les règles budgétaires 2013-2014, il espère obtenir des précisions à ce sujet.

M. Gonzalo Lizzaralde demande quelles sont les raisons qui motivent l'abolition progressive du programme de bourses d'admission au mérite. Il considère qu'il s'agit d'un petit montant, 200 000 \$ qui, à son avis, a un impact très important sur le système d'accueil des étudiants et aussi sur la possibilité de revenus pour les étudiants.

Mme Louise Béliveau explique qu'il s'agissait de bourses d'accueil qui étaient offertes aux meilleurs étudiants au moment où les étudiants étaient déjà inscrits, ces bourses n'avaient donc aucune influence sur leur inscription ou non dans nos programmes. Il semble que les étudiants trouvaient un peu embêtant de recevoir une bourse qu'ils n'avaient pas sollicitée et dont ils n'avaient pas besoin, c'est donc pour cette raison qu'elles ont été coupées. Elle précise que la compression est de 200 000 \$ sur un budget total de 350 000 \$, afin de tenir compte des engagements pour des bourses sur plusieurs années, qui seront respectés. Par ailleurs, elle tient à souligner qu'on a préservé dans ce budget la totalité des bourses qui sont offertes à partir du fonds courant de l'Université, ce qui est une très bonne nouvelle considérant les compressions annoncées dans les fonds de recherche et qui risque d'affecter les bourses aux étudiants.

M. De Paoli désire avant tout souligner le sérieux du travail fait par le vice-rectorat aux finances, et remercie M. Filteau et son équipe pour avoir étroitement associé les doyens à cet exercice budgétaire. Les compressions des facultés n'ont pas été imposées, ce sont les facultés elles-mêmes qui ont proposé de ne pas faire certains engagements ou de retarder certains projets. Il tient également à souligner que les bourses n'ont pas été touchées, beaucoup de facultés ayant demandé à ce que des fonds soient consacrés aux étudiants des cycles supérieurs dans le cadre de la grande campagne de financement. Comme plusieurs, il est très préoccupé par les compressions faites aux bibliothèques et il souhaite s'assurer qu'en cas de « surplus », une attention première soit portée aux bibliothèques pour le maintien des achats des livres et des périodiques, de façon à préserver cette grande richesse qui distingue chaque institution. Enfin, évoquant le chantier sur le financement, il estime qu'il faudra réfléchir à nos modes de fonctionnement en cette matière et revoir nos façons de faire.

M. Gérard Boismenu observe que lorsque des coupures sont faites en fin d'année dans le budget des bibliothèques il y a une tendance à comprimer là où on n'avait pas d'engagement fixe et récurrent, c'est-à-dire dans les ouvrages. Bien que cela soit involontaire, cela touche de façon discriminante une série de disciplines telles que l'aménagement, le droit, les lettres et les sciences humaines et sociales. Compte tenu de l'incertitude quant à l'avenir des budgets, notamment pour les bibliothèques, il est d'avis qu'il faut réfléchir à l'idée d'allouer un pourcentage fixe du budget des bibliothèques aux ouvrages de référence. Il mentionne que certaines institutions ont adopté cette façon de faire et que l'Université pourrait s'en inspirer. Ce sujet a été soulevé au Comité consultatif sur les bibliothèques à quelques occasions sans qu'il y ait eu de conclusion. Il annonce qu'il va aborder cette question lors d'une prochaine rencontre de la direction élargie.

En écho au propos de M. De Paoli, M. Gilles Lavigne souligne que la consultation faite auprès des facultés et l'effort de dormance dans certains dossiers qui leur a été demandé a permis de respecter le mandat et l'individualité de chaque faculté. Évoquant ensuite les compressions faites dans les Fonds de recherche et les perspectives inquiétantes du contexte économique dont a fait état M. Filteau, il lui demande quelle est la marge de manœuvre de l'UdeM.

M. Filteau rappelle que le budget 2013-2014 a été élaboré dans le souci de préserver en priorité la mission première de l'institution et, pour ce faire, a pu bénéficier du solde de 3.6 M\$ du fonds avec restriction sur la mobilité. Cependant cette somme n'est pas récurrente pour la prochaine année budgétaire et il sera nécessaire de trouver des marges pour le budget de 2014-2015. L'Université est dans l'attente d'information quant au financement qu'elle recevra dans le cadre des nouveaux investissements annoncés par le ministère. Si ce financement est suffisant, l'Université pourra avoir une certaine marge de manœuvre pour réaliser certaines de ces orientations stratégiques. Il mentionne que le ministère a annoncé vouloir atteindre certaines cibles, telles que la persévérance scolaire et les taux de diplomation. Il est donc probable que les sommes additionnelles seront associées à ces objectifs. Par ailleurs, il évoque le risque de fluctuation des taux d'intérêt reliés à la dette de 150 M\$, la question de l'incertitude sur la façon dont le ministère distribuera l'enveloppe, et enfin l'impact des compressions de l'ordre de 6.7 M\$ dans les prochaines années, pour conclure que les marges de manœuvre ne sont pas très grandes.

En écho aux commentaires de M. Boismenu et de la réponse de M. Filteau, le recteur croit que l'environnement dans lequel les universités évoluent est en changement et qu'il est nécessaire que l'Université revoie ses modes de fonctionnement. Il invite les membres à réfléchir à cette question, ajoutant qu'il amorce cette semaine des rencontres avec l'ensemble de la communauté et que ces rencontres sont une bonne occasion d'en discuter. Il réitère son inquiétude en regard du financement des universités.

M. Lavigne se dit préoccupé de ce que l'Université demeure compétitive dans le recrutement, en soulignant que les salaires offerts actuellement aux jeunes professeurs de la Faculté de médecine dentaire sont déjà très inférieurs aux salaires offerts dans certains ministères du Québec et dans le secteur privé.

En lien avec les commentaires précédents concernant l'attention portée aux étudiants, la persévérance scolaire et le taux de diplomation, Mme Nicole Lavergne ajoute la qualité de l'enseignement, et elle se dit très inquiète en regard des coupures et à l'impact qu'elles auront sur la taille des groupes cours.

Mme Margaret Lapointe demande des précisions relativement à l'orientation no 3, qui vise notamment à mettre à la disposition des unités les ressources administratives et de soutien nécessaires à leur fonctionnement, conformément au plan de réduction des effectifs soumis au MELS dans le cadre de la Loi 100. Elle désire savoir si cela concerne le suivi hebdomadaire fait sur les postes ou si d'autres coupures sont prévues.

Mme Boisvert fait part d'une lettre reçue du ministère il y a deux ans et demi, émettant des critiques à propos du plan de compressions du personnel soumis par l'Université. La direction a fait le choix de le maintenir considérant que depuis dix ans le nombre de ETC par professeur a augmenté du tiers, le nombre de ETC par administrateur a également augmenté du tiers, et le nombre de ETC par rapport au personnel de soutien a augmenté du deux tiers. Par contre, la direction va devoir examiner ses façons de faire. Elle signale qu'en plus des indexations de la PSG, l'Université doit ajouter 27 % en avantages sociaux, ce qui augmente ses coûts de système et crée un écart entre les revenus et les dépenses qui augmente chaque année. Elle se dit inquiète face à cette situation espérant qu'il y aura un réinvestissement. Des mesures non récurrentes ont pu être appliquées cette année, mais ne pourront l'être l'année suivante, on va devoir se poser des questions, conclut-elle.

Mme Lapointe se dit heureuse de ce commentaire parce qu'avec Synchro notamment, la charge de travail des gens a augmenté et plusieurs employés sont rendus au bout du rouleau. Sa deuxième question porte sur les efforts des compressions aux services, elle désire savoir de quel service on parle et ce que l'on veut dire par la compression aux services.

M. Filteau indique que des coupures de 900 000 \$ sont appliquées aux services. Deux tiers des coupures proviennent d'économie à la Direction des immeubles, l'autre tiers provient de compressions à certaines unités. Depuis que la direction de l'Université a entrepris un exercice de coupures à partir de l'année 2004, une forme d'équilibre entre les facultés et les services a été appliquée. Cette année les services ont été moins touchés par les coupures, par contre ils l'ont été davantage dans le passé. Contrairement aux facultés qui peuvent compter sur un ajustement annuel selon les nouvelles clientèles, les budgets des services sont ajustés à la marge en fonction des besoins et des orientations, comme ce fut le cas par exemple l'année dernière pour le Bureau de la recherche dont le budget avait été augmenté.

En deuxième tour de parole, M. Dumont observe une augmentation des dépenses plus élevée que la moyenne à la Direction des finances et de plus de 10 % à la DRH, alors qu'on met par ailleurs des projets en dormance et qu'on ne fait pas de remplacement de postes. Il demande pourquoi on ajoute un peu plus de 1 M\$ à ces postes budgétaires alors qu'il n'y a pas d'augmentation du flux d'activités.

M. Filteau explique que les augmentations budgétaires à la DRH s'expliquent par la hausse des enveloppes de formation prescrite par la loi, ainsi que par les frais de dégrèvement syndicaux. À la Direction des finances, l'augmentation s'explique entre autres, par l'impact indirect relié à Synchro, sur le personnel. Il y a eu une centralisation vers la Direction des finances de certaines tâches qui étaient réalisées auparavant dans les unités de services ou de facultés, sans compter également le temps d'apprentissage. Enfin, un contrôle central plus fort sur certains types de dépenses, et des redditions de compte demandées notamment par les organismes subventionnaires, contribuent à cette augmentation.

M. Dumont exprime le souhait que la direction réexamine les priorités pour sauvegarder les activités de recherche, notamment pour les chercheurs qui ont perdu leurs subventions de recherche, mais qui ont quand même obtenu la cote scientifique requise. Il s'inquiète des impacts négatifs de la perte de ces subventions sur les groupes de recherche, les chercheurs et les étudiants aux cycles supérieurs, qui craint-il, ne seront plus tentés d'envisager une carrière de recherche dans le milieu académique. Il note une augmentation de 100 % du budget consacré à l'infrastructure technologique et au Centre d'expertise Synchro par rapport au budget 2012-2013, et demande si l'on ne peut pas envisager un ralentissement des augmentations pour ces postes, afin de déplacer des sommes vers les unités de recherche les plus performantes frappées par des coupures.

M. Filteau indique que la marge discrétionnaire au niveau des fonds internes de recherche est très limitée et qu'il était difficile de faire autrement dans le contexte des restrictions budgétaires. Il assure en outre que la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation a fait des représentations à ce sujet. Concernant les projets technologiques, il indique qu'en vertu de la Loi 133 relative à la gestion des ressources informationnelles dans les institutions publiques, l'Université a l'obligation de déposer un plan triennal d'investissements en technologies, incluant les progiciels pour les unités facultaires et de services, accompagné d'un financement. Les investissements sont de 3.5 M\$ pour l'année 2012-2013 et de 4 M\$ pour 2013-2014. Ce plan triennal est le fruit d'un exercice d'évaluation des besoins en technologies réalisé au niveau des facultés et des services, qui a ensuite été soumis et analysé par le Comité stratégique des technologies de l'information qui produit le plan triennal et établit le financement associé. Il s'agit donc d'une obligation, et en même temps d'une nécessité afin de s'assurer de la fonctionnalité de nos systèmes et processus. Des représentations sont faites auprès du ministère pour augmenter l'enveloppe informatique qui est gelée depuis 1995.

Le président des délibérations attire l'attention de l'Assemblée sur le peu de temps qui demeure disponible, puis cède la parole à M. Campos, en deuxième tour de parole.

M. Campos demande s'il serait possible que l'Université établisse des ententes avec les autres universités pour le partage des ressources électroniques au sein des bibliothèques, telles que des bases de données, que certaines ont et que d'autres n'ont pas, en vue de réaliser des économies.

M. Richard Dumont signale que 90 % des produits électroniques de l'UdeM sont achetés en consortium au moyen de licences. Dans les cas où l'UdeM n'a pas de licence, les gens de la communauté doivent se rendre à une autre bibliothèque.

Constatant l'absence d'autres interventions, le président invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-549-8 RECOMMANDATION AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION AU-549-8
DE DEUX MEMBRES À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
(REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL CADRE ET PROFESSIONNEL)
A-21/549^o/929

À l'invitation du président des délibérations, le secrétaire général présente les recommandations relatives à la nomination de deux membres représentants du personnel cadre et professionnel à l'Assemblée, consignées au document A-21/549^o/929. Les mandats de deux membres représentants du personnel cadre et professionnel venant à échéance le 31 mai prochain, un scrutin a été mené auprès des cadres et professionnels pour pourvoir à ces deux postes. Il est prévu que l'Assemblée fasse une recommandation au Conseil de l'Université qui entérinera ses nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire, en vertu du paragraphe k) de l'article 19.01 des statuts, recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Danielle Morin, directrice des opérations administratives à la Faculté des arts et des sciences, et M. Bruno Viens, directeur à l'accueil et à l'intégration aux Services aux étudiants, membres de l'Assemblée universitaire, à titre de représentants des cadres et des membres du personnel professionnel, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2017.

AU-549-9 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : AU-549-9
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS
A-21/549^o/930

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à deux comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/549^o/930.

AU-549-9.1 Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre AU-549-9.1
et d'un président

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral M. Pierre Trudel (professeur titulaire à la Faculté de droit) comme membre et président, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-549-9.2 Comité concernant une politique d'information AU-549-9.2
à l'Université de Montréal : nomination d'un membre

Aucune personne n'ayant accepté d'être mise en candidature, l'Assemblée universitaire prend note de la recommandation du Comité de nomination de reprendre l'appel de candidatures pour combler un poste de membre professeur au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal lors du prochain appel de candidatures prévu en avril 2013.

En réponse à M. Saul, Mme Boisvert précise que M. Guédon a démissionné du Comité.

M. Dumont demande s'il est possible de proposer une candidature en séance, ce que confirme le président des délibérations.

AU-549-9.3 Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : AU-549-9.3
nomination d'un membre

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts M. François Le Borgne (chargé de cours à la Faculté de droit) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-549-9.4 Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits AU-549-9.4
des étudiantes et des étudiants : nomination de
deux membres étudiants

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants M. Robin Mercier-Villeneuve et Mme Dominique Baril-Tremblay comme membres étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

AU-549-10 CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2013-2014 AU-549-10
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour
A-21/549^e/925

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, relativement à l'adoption, par l'Assemblée, de son calendrier des séances pour l'année 2010-2011, consignée aux documents A-21/549^e/925.

M. Alain Lalonde s'interroge sur la pertinence de tenir une séance intensive le 2 décembre, tel que prévu au calendrier, étant donné que cette date coïncide avec la période d'examen.

Le secrétaire indique que la séance intensive se tient toujours au début du mois de décembre.

M. Raymond Lalande remarque que les réunions sont à une fréquence de trois ou quatre semaines et suggère que le Comité de l'ordre du jour se penche sur la pertinence de tenir des réunions à cette fréquence, considérant qu'il arrive que l'Assemblée ait peu de points à son ordre du jour.

Le secrétaire général indique que le Comité de l'ordre du jour reproduit d'année en année le même nombre de séances fixées à son calendrier. Ce choix n'est pas dicté par une obligation faite par le règlement, mais est plutôt de l'ordre de la tradition. Il rappelle qu'il est arrivé dans le passé, non sans critique, que le Comité, faute de points à l'ordre du jour, ait décidé d'annuler une séance avec conséquence toutefois de priver les membres des périodes d'information et de questions. Vu l'utilité de ces périodes d'échanges, il a été décidé que leur maintien justifiait la tenue des assemblées.

Le président des délibérations ajoute que le Comité s'est fait dire, dans le passé, qu'il était plus simple de planifier des séances et, le cas échéant de les annuler, que d'en ajouter à la dernière minute.

Considérant le nombre de personnes qui sont mobilisées pour une période de trois heures en après-midi, M. Lalande pense que l'on pourrait tout de même s'interroger à savoir s'il s'agit d'un mode de fonctionnement optimal. Ne serait-il pas mieux d'avoir quelques séances intensives, plutôt que des séances mensuelles, il soulève la question.

Devant l'heure tardive, la levée de l'Assemblée est proposée. La proposition est appuyée.

M. Dumont fait la suggestion que les points 11 et 12 soient mis à heure fixe à la prochaine séance.

Le vote n'étant pas demandé, la levée de l'Assemblée est adoptée à l'unanimité.

AU-549-11	PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE SUR L'OFFRE DE FORMATION <u>EN RÉGION MÉTROPOLITAINE (DÉLOCALISATION)</u> A-21/547 ^e /919, A-21/548 ^e /927, A-21/549 ^e /931	AU-549-11
-----------	--	-----------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-549-12	CRÉATION ET MANDAT D'UN COMITÉ AD HOC DE RÉVISION <u>DES PRATIQUES ET DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ</u> A-21/547 ^e /920, A-21/547 ^e /921	AU-549-12
-----------	--	-----------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-549-13	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-549-13
-----------	-------------------------	-----------

La prochaine séance aura lieu le lundi 13 mai 2013, à 9 h 30.

AU-549-14	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-549-14
-----------	-----------------------------	-----------

Sur résolution, la séance est levée à 17 h.

Adopté tel que modifié le 13 mai 2013 – Délibération AU-550-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot